

# L'EAU ET LA PROTECTION DE LA NATURE

IVAN CHÉRET \*

## NOUS CONSOMMONS INTÉRÊT ET CAPITAL

L'eau est élément naturel. La civilisation a pris naissance, voici plusieurs millénaires, dans les vallées des grands fleuves des pays chauds, le Tigre, l'Euphrate, l'Indus, le fleuve Jaune ou le Nil. Dans chaque cas, les peuples ont su tirer parti des facilités que leur offrait le fleuve pour l'agriculture et le transport, et ils se sont adaptés au mieux à ses caprices. La crue du Nil et son influence bienfaisante sont bien connues de tous.

Un équilibre naturel est indispensable au maintien de la vie. L'homme a besoin, pour assurer sa propre existence ainsi que celle de la faune et de la flore qui lui sont nécessaires pour vivre, de l'eau, de l'air et du sol. Cet ensemble, dont les ressources paraissent inépuisables, est un capital limité dont il n'a droit qu'aux intérêts. Or, à notre époque, il dépense le capital et les intérêts avec une inconscience totale mettant ainsi en péril l'existence des générations futures.

Dans le cadre de l'histoire de l'humanité, certaines formes de dégradation de la nature sont certes anciennes et en ce qui concerne l'eau, on relève fréquemment dans de nombreux ouvrages des exemples de pollution de rivières : ainsi, le « Monde illustré », du 6 août 1864, dans un article intitulé « Paris qui s'en va », fait état de la pollution de la Bièvre à la hauteur du boulevard des Gobelins.

« A partir de cet endroit jusqu'à la Seine, la rivière devient une véritable rigole encaissée dans des parois de maçonnerie. Tous les quinze jours,

on la met à sec pour enlever les immondices qu'elle charrie ni plus ni moins qu'un des égouts de la ville. Elle n'a plus de rivière que le nom, et lorsqu'on suit ses bords, derrière les Gobelins par exemple, on se demande ce que peut être cet horrible ruisseau dont les eaux puantes sont recouvertes d'une couche d'ordures formant croûte et répandant une odeur fétide à plusieurs centaines de mètres à la ronde. »

Mais le développement démographique et industriel qui caractérise le XX<sup>e</sup> siècle a fait que les problèmes de l'eau, de sa protection et de sa conservation sont aujourd'hui considérés dans la plupart des pays industrialisés, comme dans ceux en voie de développement, comme étant les plus graves et les plus urgents à résoudre.

## UNE POLLUTION D'IMPRÉGNATION

En France, le problème de l'eau se pose, en effet, comme dans tous les pays industrialisés sous des formes nouvelles. La pollution était auparavant limitée à certaines zones et était bien souvent accidentelle. A l'heure actuelle, elle n'est plus réservée aux zones industrielles. Le pays souffre maintenant d'une pollution d'imprégnation qui gagne même des régions qui, jusque-là, avaient été épargnées : les campagnes, les montagnes, les bords de mer. L'augmentation du niveau de vie a entraîné, à la campagne, la création de réseaux d'égouts ; ceux-ci ont substitué un seul point de rejet aux multiples lieux de déversement qui étaient le fait auparavant, diminuant ainsi le pou-

voir auto-épuration des rivières et empêchant la régénération des eaux.

Il en est de même pour les rivières de montagne ou les bords de mer. Le développement des sports d'hiver et des vacances d'été entraîne, chaque année, un déplacement important de la population citadine vers des régions qui n'étaient pas atteintes par la pollution. Certains lacs et rivières qui, pendant des générations étaient considérés comme des centres balnéaires de prédilection portent aujourd'hui des écriteaux « Eaux polluées, défense de se baigner ». En effet, le lac de plus en plus nourri de substances fertilisantes, nitrates et phosphates, donne naissance à une énorme quantité de matières organiques qui se fixent sur les microvégétaux verts du plancton. Au bout d'un certain temps, le lac n'a plus assez d'oxygène pour minéraliser cette matière organique ; une fois celle-ci morte, les fonds deviennent putrides, la transparence disparaît, la couleur prend une teinte verte de plus en plus accentuée pour virer totalement au brun.

Le lac est mort et la situation est irréversible. C'est ainsi que, depuis le début du siècle, les eaux du lac Léman ont perdu deux mètres de transparence par suite de l'abondance des matières organiques et déchets divers en suspension. En Amérique, le lac Érié a franchi le point de non-retour, au delà duquel la vie a cessé. En Suisse, c'est à peu près le cas du lac de Zurich dont les eaux sont inertes.

\* Chef du Secrétariat Permanent pour l'étude des problèmes de l'eau en France



Mais ce qui est plus grave c'est que la pollution devient de plus en plus importante et que les accidents qui se produisent deviennent plus fréquents d'année en année. Prenons par exemple, en France, les trois mois d'été qui viennent de s'écouler. Que relève-t-on comme faits significatifs en se limitant uniquement aux cas de pollution signalés par la presse : 32 rivières polluées; destruction de la faune et de la flore aquatique sur 600 kilomètres, dans le cas du Rhin, mort de 40 millions de poissons. Dans le cas de l'Epte, intoxication de six enfants; des centaines de campeurs sont victimes de malaises pour s'être baignés ou avoir bu une eau polluée. Pour la première fois en 1969, des rivières qui jusque-là n'avaient jamais été atteintes par la pollution l'ont été gravement.

### l'EAU RARE

Et pourtant l'eau n'est-elle pas de plus en plus précieuse à notre époque ! La Cité moderne crée des conditions de vie pénibles : les ruées vers le travail, à travers les rues, dans les magasins, sont comme des symptômes d'une course à la névrose. Même les loisirs sont sans plaisir; après des heures de piétinement dans une atmosphère chargée d'oxyde de carbone, la campagne, la mer ou l'eau peuvent, seules, procurer une véritable détente. Encore faut-il que la nature ne soit pas souillée par les débris, la mer polluée par les hydrocarbures et les eaux, mortes...

Mais le rôle de l'eau dans la politique des loisirs ne doit pas faire oublier son importance économique. L'homme moderne utilise l'eau dans le cadre de son économie : d'abord, il la boit; ensuite, il l'emploie dans ses activités domestiques, agricoles et industrielles. Elle lui permet encore la production d'énergie et la navigation intérieure. Enfin, elle reste le facteur de base de la pêche en eau douce.

Ainsi donc, si l'on suit l'évolution des consommations d'eau douce, on constate que le développement des communautés humaines correspond à un accroissement considérable des exigences en eau douce de bonne qualité, tant pour assurer la vie et la protection de la santé des populations en expansion que pour permettre le développement des activités agricoles et industrielles. C'est pourquoi la pol-

lution de l'eau constitue une atteinte même à la propriété publique. L'individu qui jette ses ordures dans un lac, qui abandonne des bouteilles, des boîtes ou des débris au bord des rivières et des plages, est coupable d'un acte de vandalisme envers lui-même mais aussi envers la population tout entière. Les usines et les municipalités qui permettent l'écoulement des eaux d'égouts dans les rivières sans veiller au préalable à leur épuration, portent atteinte à leurs propres intérêts et aux intérêts de tous ceux qui dépendent de ces ressources en eau pour leurs besoins.

### LA LOI SEULE ?

Mais quelle politique adopter ? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la loi française prévoyait simplement des sanctions contre ceux qui polluaient, puis on a constaté, au fur et à mesure que le temps passait, que cette législation répressive n'était plus aux dimensions de l'accroissement des villes et surtout à la prolifération de l'industrie.

Aussi, devant cet échec, en 1917 on a introduit la notion d'autorisation préalable. Chacun, avant d'installer une usine, est prévenu des obligations précises, définies, cas par cas, auxquelles il doit se soumettre. En fait,

cette procédure, comme la précédente, s'est révélée peu satisfaisante notamment dans les zones à forte densité urbaine et industrielle.

Aussi la France, à l'instar de nombreux pays européens tant à l'Est qu'à l'Ouest, s'est orientée, pour résoudre le problème de la pollution des eaux, vers une politique qui tient compte de critères économiques, et qui a pour objet d'assurer le financement des ouvrages nécessaires. Le législateur a décidé un certain nombre de réformes matérialisées par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 : régime et répartition des eaux et lutte contre leur pollution. Cette loi a entraîné la mise en place d'organisations à caractère consultatif, comme le Comité National de l'Eau, les Comités de Bassin et surtout la création des Agences Financières de Bassin. Celles-ci ont le double rôle de permettre la concertation entre tous les intéressés et l'aide financière aux maîtres d'ouvrages des travaux indispensables. Elles devraient permettre de résoudre progressivement le problème de l'eau en France et de lutter efficacement contre la pollution.\*

Mais cette action administrative doit être complétée par une campagne d'éducation de tous les citoyens. Comme chacun porte une part de responsabilité dans le mécanisme de la pollution des eaux douces, il serait fécond que l'opinion publique entière, et en premier lieu la jeunesse, soit informée du danger que constitue cette pollution, de la nécessité de la combattre, de la possibilité pour tout citoyen de jouer un rôle dans cette lutte : passivement en s'abstenant de polluer lui-même, activement en entravant les pollutions d'autrui. Ce qui est dramatique, c'est l'indifférence générale. En effet, presque tout le monde sait qu'un problème de pollution existe mais les gens tendent à l'ignorer si cela ne les touche pas de près. Car il ne faut pas oublier que nous vivons pour quelque temps une ère de sursis qui nous assure encore un délai suffisant pour restaurer et préserver la qualité biologique de l'environnement si nous acceptons d'en payer le prix, aussi élevé soit-il.

I. C.



\* Pour une politique française de l'eau  
I. CHERET - 2000, n° 7, mars 1968, pp. 53 à 55